



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE PRESTATIONS
D'ANIMATIONS SPORTIVES - OASIS 2020
(LOCATION ET INSTALLATION DES
STRUCTURES ET EXPLOITATION) PASSE AVEC
L'ASSOCIATION UCPA SPORT ET LOISIRS**

**DÉCISION N° DM-20-124
EN DATE DU 29 JUIN 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, adjoint au Maire ;

VU l'appel d'appel public à la concurrence transmis au profil acheteur et sur le site du BOAMP le 19 mars 2020 relatif au marché de prestations d'animations sportives – Oasis 2020 (location et installation des structure et exploitation) ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'association UCPA SPORT LOISIRS jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association UCPA SPORT LOISIRS, sise, 21 rue de Stalingrad 94110 ARCUEIL, représentée par Monsieur CARPELS Brice, Directeur Pôle Marketing Développement Commercial, le marché de prestations d'animations sportives – Oasis 2020 (location et installation des structures et exploitation).

Le marché est passé pour une période allant du 1^{er} juillet au 4 août 2020.

Le montant du marché s'élève à 71 560 € HT (non assujetti à la TVA).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200629-lmc1H7428H1-AR
Date de réception en Préfecture : 29/06/2020
Date de Publication : 29/06/2020